



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. RUSE Serge, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY, Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic

Etai(ent) excusé(s) : M. LAMOISE Régis donne procuration à M. CUNAT Damien

Etai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Absents : 1
Excusés : 1
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
13/12/2024

Date d'affichage
20/12/2024

Facturation du repas des anciens 2024 à Virecourt Délibération n°2024 - 42

Considérant le repas des anciens qui a eu lieu le 17 novembre 2024,
Considérant que les communes de Bayon et de Virecourt se sont associées pour cet événement,

Le coût total du repas est partagé par les deux communes au prorata de leur nombre d'habitants présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

20/12/2024

Coût total : 5 921.98€
Nombre de participants : 113
Coût par convive : 52.41€
26 convives de Virecourt : 1 362.66€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire à facturer la somme de 1 362.66€ à la commune de Virecourt dans le cadre de la participation au coût du repas des anciens.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

